

Conformité douanière et compétitivité



Thérèse Vanasse
Présidente-directrice générale,
Vanasse & Associés
Consultants

Au moment d'importer ou d'exporter des produits, l'entreprise aux ambitions internationales fait face à plusieurs défis : la sécurité, la conformité douanière, la rapidité, l'information préalable (obligatoirement transmise électroniquement à la douane), la notion de collaboration et de partenariat et la traçabilité.

Depuis 2005, le CBP (Customs and Border Protection) américain a entrepris de moderniser et de rationaliser les formalités douanières, c'est-à-dire « d'utiliser de nouvelles technologies pour renforcer la sécurité de la chaîne d'approvisionnement ». Le Canada s'adapte aux États-Unis. L'Organisation mondiale des douanes (OMD) a aussi décidé de passer en mode « efficacité et normalisation des systèmes et des procédés douaniers internationaux ».

Les programmes douaniers canadiens et américains

Les buts des programmes douaniers canadiens et américains sont les suivants : assurer la saine gestion de l'entreprise, la conformité douanière et son maintien et procéder à l'inscription et à l'accréditation des entreprises aux programmes PEP au Canada et C-TPAT aux États-Unis.

Le RSAP au Canada

Le Régime de sanctions administratives pécuniaires (RSAP) s'attaque aux infractions à la loi sur les douanes, au tarif douanier, à la loi sur les mesures spéciales d'importation (LMSI) et aux règlements connexes, ententes et engagements en matière d'agrément. L'ALÉNA en fait partie.

Quatre domaines sont particulièrement à risque : l'origine (précisée par la mention « made in... ») et les certificats d'origine incluant l'ALÉNA, l'information commerciale, la tenue des dossiers et la conservation des documents et registres.

Les conséquences de l'inobservation du RSAP peuvent être d'ordre financier et se traduire par une augmentation des audits des autorités douanières du Canada, des États-Unis ou d'un autre pays, par un ralentissement des expéditions de l'entreprise à la frontière ou la révocation de certains de ses privilèges.

Diligence raisonnable

Les entreprises ont maintenant l'obligation de mener leurs affaires douanières avec « diligence raisonnable » c'est-à-dire de prendre les mesures nécessaires pour assurer que leurs activités liées aux douanes soient menées conformément aux lois.

Autres points de vérification

Les entreprises doivent préparer des documents incluant la description exacte et détaillée du produit et indiquant si les entreprises prenant part à la transaction sont liées ou non (partenaires, filiale, parent, etc.). Elles ont la responsabilité de veiller à la concordance des documents les uns avec les autres (description des produits, bon de commande, facture commerciale, etc.) et de préparer des marchandises avec marquage adéquat du pays d'origine, sur les produits et sur l'emballage, et étiquetage approprié, car l'étiquette fait partie intégrante du produit.

Information préalable

On nomme communément l'information préalable « IPEC » au Canada (information préalable sur les expéditions commerciales) et « AECI » aux États-Unis (Advance Electronic Cargo Information) pour les importations et les exportations. Prenons

l'exemple d'une expédition par bateau : jusqu'à 25 éléments d'information doivent être transmis avant le chargement du navire. Ce programme donne le temps à la douane d'évaluer l'intégrité des partenaires de la chaîne d'approvisionnement et lui permet d'utiliser ses ressources limitées pour se concentrer sur les inconnus. La douane exige la transmission de l'information par voie électronique !

Traçabilité

Dans le domaine agroalimentaire et des industries liées, la traçabilité est exigée dans toute la chaîne : de la matière première à la livraison des produits finis, en passant par l'étiquetage, la distribution au client et les contingents. Aux États-Unis, le programme de la Food and Drug Administration (FDA) sur le bioterrorisme touche la nourriture humaine et animale et exige la traçabilité des ingrédients de base aux produits finis. Nous ne pouvons négliger les programmes douaniers suivants : l'ALÉNA avec ses « pistes de vérification », les matériaux d'emballage en bois (palettes) qui nécessitent une tenue de registres, la conformité douanière qui nous touche dans toute la chaîne : matières premières, production, entreposage, distribution, paiement, le PEP/C-TPAT et finalement la documentation. ☉

Produits sélectionnés :

Beujolais
Grille-Midi
(Code SAQ 431320)

Importations
privées dans
le vin

Étiquettes
personnalisées

Samy Rabbat
*Chevalier du
Mérite Agricole (2005)*

**Restovin
International Inc.**

Téléphone :
514-281-8379

Fax :
514-281-5697

samyrabbat@restovin.ca

Séminaires :

«Réseauter
sans harceler»

«Rentabiliser votre
investissement
dans un salon
professionnel»

«Augmenter votre
chiffre d'affaire
en restauration»